Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29 AVR. 2025
ID : 074-247400112-20250422-DEL_2025_58-DE

République Française

Pays de Cruseilles
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 AVRIL 2025
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 15 avril 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille
Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS ***procuration***

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT ***procuration***

Commune de Cernex
M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier
M. Patrice PRIMAULT, ***procuration***

Commune de Copponex
M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles
Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat
Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey
M. Pierre GAL

Commune de Saint-Blaise
Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux
Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes
M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 ; Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 29 AVR. 2025

OBJET : DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVESDE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29 AVR. 2025
ID : 074-247400112-20250422-DEL_2025_58-DE

DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose que la chambre régionale des comptes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la CCPC à compter de l'exercice 2019 et suivants.

Le contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête régionale relative à la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques, inscrites au programme 2024 de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contrôle a été engagé pour la CCPC, par lettre du 10 avril 2024, adressée à M. Xavier BRAND, président en fonction, ainsi qu'à M. Jean-Michel COMBET, son prédécesseur.

L'entretien de fin de contrôle prévus par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu pour la CCPC le 11 septembre 2024 avec M. BRAND et le 20 septembre 2024 avec M. COMBET.

Le 19 novembre 2024, un rapport d'observations provisoires relatif à la gestion de la CCPC et des communes de Cruseilles, Copponex et Vovray-en-Bornes a été communiqué pour les exercices 2019 et suivants. Le délai de contradiction prévu par le code des juridictions financières est écoulé.

Le 4 avril 2025, la Chambre Régionale des Comptes a transmis le rapport comportant les observations définitives et la réponse de la CCPC.

La CCPC doit l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion dans le délai de deux mois suivant sa communication par la chambre, au cours de laquelle il donnera lieu à débat, comme pour les communes de Cruseilles, Copponex et Vovray-en-Bornes.

En application des dispositions de l'article R.243-17 du code des juridictions financières, le rapport d'observations et la réponse jointe sont transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'EPCI à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes* ».

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29 AVR. 2025
ID : 074-247400112-20250422-DEL_2025_58-DE

Pour rappel, le rapport de la CRC présente deux recommandations concernant la CCPC :

- Recommandation n°1 : conclure un marché pour les fournitures scolaires
- Recommandation n°4 : mettre en œuvre la procédure des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

➔ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le : 29 AVR. 2025

Le Président
Xavier BRAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES 74350